

Service émetteur : Direction des Droits des Usagers,  
des Affaires Juridique et de l'Inspection  
Contrôle  
Affaire suivie par : [REDACTED]  
Courriel : [REDACTED]  
Réf. : [REDACTED]  
Date : mercredi 7 août 2024

Madame [REDACTED]  
DIRECTRICE  
EHPAD L'OUSTAOU  
23 QUAI DU PONT BP 47  
30120 LE VIGAN

**Lettre envoyée en recommandé avec accusé de réception**

**Objet** : Contrôle sur pièces EHPAD – Clôture de la procédure contradictoire

Notification de décision définitive

**PJ** : Tableau définitif de synthèse des mesures correctives

**V/Réf** : Votre mail du 23/07/2024

Madame la Directrice,

A la suite de la lettre d'intention que je vous ai adressée le 10/07/2024, vous m'avez fait part de vos observations dans les délais impartis et transmis tout document complémentaire que vous jugiez nécessaire.

L'examen attentif de l'ensemble de ces éléments me conduit à clôturer la procédure contradictoire à la suite de ce contrôle sur pièces.

Dans le tableau définitif de synthèse des mesures correctives et le tableau des remarques ci-joints, les prescriptions sont levées et les recommandations sont levées.

Je sais pouvoir compter sur votre pleine implication et celle de vos équipes pour poursuivre les réflexions au sein de l'établissement et les démarches d'amélioration déjà engagées.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur Général



Didier JAFFRE

**Direction des Droits des Usagers, des Affaires Juridiques et de l'Inspection Contrôle**  
**Pôle Régional Inspection Contrôle**

## Tableau de synthèse des écarts et des remarques

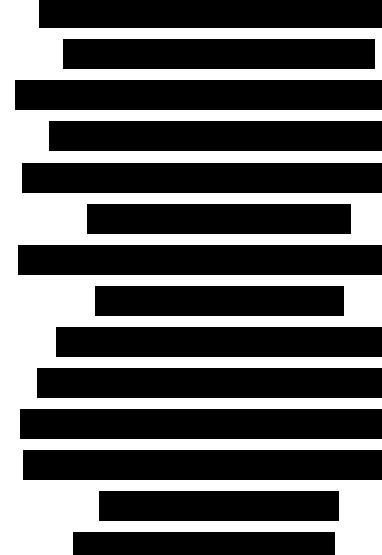
### Contrôle sur pièces de l'EHPAD OUSTAOU situé à LE VIGAN (30)

*Un **écart** est l'expression écrite d'une non-conformité ou d'un non-respect d'obligations légales ou réglementaires juridiquement opposables.*

*Une **remarque** est l'expression écrite d'un défaut ou d'un dysfonctionnement plus ou moins grave qui ne peut être caractérisé au regard d'un texte juridiquement opposable.*

Ecart (1)	Référence réglementaire	Nature de la mesure attendue (Prescription-recommandation)	Proposition de délai de mise en œuvre à compter de la réception du courrier de clôture de la procédure contradictoire	Réponse de l'établissement	Décision du Directeur Général de l'ARS Maintenue : 0 Levée : 1
<b>Ecart 1 :</b> Le directeur de l'EHPAD n'est pas titulaire d'une certification de niveau 1 (BAC +5), contrairement aux dispositions de l'article D.312-176-6 du CASF.	<u>EHPAD privé :</u> Art. D.312-176-6 à 9 du CASF  <u>EHPAD public :</u> Art. D.312-176-10 du CASF	<b>Prescription 1 :</b> Se mettre en conformité à la réglementation.	Délai : Effectivité 2024/2025	[REDACTED]	<b>Prescription levée au regard de l'argumentaire présenté.</b>

Remarques (3)	Référence réglementaire	Nature de la mesure attendue	Proposition de délai de mise en œuvre à compter de la réception du courrier de clôture de la procédure contradictoire	Réponse de l'établissement	Recommandation retenue par le Directeur Général de l'ARS Maintenue : 0 Levées : 3
<b>Remarque 1 :</b> L'organigramme transmis n'est pas à jour, n'est pas légendé, et ne mentionne pas les liens hiérarchiques et fonctionnels.		<b>Recommandation 1 :</b> Transmettre un organigramme à jour, légendé et mentionnant les liens hiérarchiques et fonctionnels.	Délai : Immédiat	[REDACTED]	<b>Recommandation levée</b>
<b>Remarque 2 :</b> La structure déclare que l'IDEC n'a pas bénéficié de formation d'encadrement.	HAS, « Plan personnalisé de coordination en	<b>Recommandation 2 :</b> Engager l'IDEC dans une démarche de formation	Délai : Effectivité 2024-2025.	[REDACTED]	<b>Recommandation levée</b>

	santé », 2019	d'encadrement.		
<b>Remarque 3 :</b> La structure déclare ne pas avoir signé de convention de partenariat avec une filière gérontologique. Elle déclare également ne pas avoir accès aux équipes mobiles de gériatrie (EMG).		<b>Recommendation 3 :</b> La structure est invitée à s'organiser pour signer des conventions de partenariat avec une filière gérontologique et avoir accès à une équipe mobile de gériatrie.	<b>Délai : 6 mois</b>	 <b>Recommandation levée</b>